

PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs :

Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.

Identifier les différents réseaux.

Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.

Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant.

Public concerné :

Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : Chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel réalisant la détection et le géo-référencement de réseaux

Méthodes pédagogiques :

Méthodes pédagogiques Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique. Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.

L'examen se déroule sur une tablette ou ordinateur sur la plateforme du MEDDE, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux 40 questions

Programme de la formation

Le contexte réglementaire et les différents acteurs, (concepteur, encadrant, opérateurs)

Réglementation et Norme

Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)

Fonctionnement du Guichet Unique

Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage,

Étude de l'organisation d'un chantier

La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens

La cartographie, le marquage-piquetage

Lecture des repérages et affleurants

Les procédures de prévention en amont du chantier

L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention

Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires

Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non

La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours).

Evaluation :

Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (En cas de réussite au QCM de MEDDE).